



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le lundi, 7 mai 2012 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers: **RÉAL BRUNELLE, ALAIN EMOND, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ et JACQUES LAPENSÉE.**

Était absente, la conseillère **ANIE PERRAULT.**

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

Suite au résultat de l'élection partielle tenue dans le district #2 – Lac Bromont le 29 avril dernier, la greffière et présidente d'élection, Me Joanne Skelling, procède à l'assermentation du candidat élu, monsieur Alain Emond.

Monsieur Emond est ensuite invité à signer le Livre d'or de la Ville de Bromont puis intègre son siège au sein du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-05-190 **1.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2012

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2012-05-191 **2.1** Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2 et 19 avril 2012

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N.M. **3.1** Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'avril 2012

2012-05-192 **3.2** Adoption de la liste des comptes à payer au 30 avril 2012

2012-05-193 **3.3** Nomination d'un maire suppléant

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2012-05-194 **4.1** Contribution financière au tournoi de golf de la Fondation du Maire

2012-05-195 **4.2** Autorisation de participation de membres du conseil municipal au colloque du RÉMME

2012-05-196 **4.3** Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Cowansville et

Région

- 2012-05-197** **4.4** Participation à divers tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif
- 2012-05-198** **4.5** Financement de la cérémonie entourant l'officialisation du changement de nom de l'aéroport de la RARCE
- 5.** **RÈGLEMENTS**
- 6.** **AFFAIRES COURANTES**
- 6.1** FINANCES ET TRÉSORERIE
- 6.1.1** Dépôt du rapport financier et des rapports des vérificateurs pour l'exercice financier 2011
- 6.1.2** Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2012
- 2012-05-199** **6.1.3** Amendements budgétaires au 30 avril 2012
- 2012-05-200** **6.1.4** Adoption de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont
- 6.2** TRAVAUX PUBLICS
- 2012-05-201** **6.2.1** Octroi d'un contrat pour le marquage de chaussées
- 2012-05-202** **6.2.2** Octroi d'un contrat pour la tonte de gazon sur le domaine public
- 6.3** SERVICES TECHNIQUES
- 2012-05-203** **6.3.1** Octroi de contrat pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de Ville
- 2012-05-204** **6.3.2** Entente pour la réfection d'une section de conduite d'eau potable par Ski Bromont
- 2012-05-205** **6.3.3** Adoption d'un plan d'action pour l'élimination des raccords inversés
- 2012-05-206** **6.3.4** Acquisition de servitudes pour des infrastructures municipales et des passages - rue des Amandiers
- 2012-05-207** **6.3.5** Acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie du lot 2 929 322 - rue du Mont-Gale
- 2012-05-208** **6.3.6** Acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie du lot 2 929 325 - rue du Mont-Gale
- 2012-05-209** **6.3.7** Acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie du lot 2 929 335 - rue du Mont-Gale
- 6.4** LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 2012-05-210** **6.4.1** Motion de félicitations à deux bénévoles honorés lors de la semaine de l'action bénévole
- 2012-05-211** **6.4.2** Entente de subvention et de services avec les Amis des sentiers de Bromont

| | | |
|--------------------|--------------|---|
| 2012-05-212 | 6.4.3 | Autorisation et soutien à la tenue de la Fête de l'amour 2012 organisée par la paroisse Saint-François-Xavier |
| 2012-05-213 | 6.4.4 | Demande de soutien à la Traversée du lac Bromont 2012 |
| 2012-05-214 | 6.4.5 | Demande de soutien à l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2012 |
| 2012-05-215 | 6.4.6 | Demande d'autorisation pour l'utilisation exclusive du terrain de tennis municipal du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy par la Ligue de tennis compétitive de Bromont |
| 2012-05-216 | 6.4.7 | Demande d'autorisation pour l'utilisation exclusive du terrain de tennis municipal du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy par la Ligue de tennis en double de Bromont |
| 2012-05-217 | 6.4.8 | Mise aux normes du Centre communautaire Adamsville |
| 2012-05-218 | 6.4.9 | Sensibilisation au don d'organes par la société «Pose un geste» |
| | 6.5 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| N.M. | 6.5.1 | Dépôt du procès-verbal du comité de circulation du 15 mars 2012 |
| 2012-05-219 | 6.5.2 | Autorisation de participation au congrès canadien des Chefs pompiers |
| | 6.6 | GREFFE |
| 2012-05-220 | 6.6.1 | Autorisation de signature d'actes de vente pour défaut de paiement des taxes foncières |
| 2012-05-221 | 6.6.2 | Renouvellement de l'autorisation de traverse de routes pour les véhicules hors route du club de 3 et 4 roues de l'Estrie |
| | 6.7 | URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE |
| 2012-05-222 | 6.7.1 | Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 avril 2012 |
| 2012-05-223 | 6.7.2 | Autorisation pour la tenue d'une vente sous chapiteau |
| | 6.7.3 | VACANT |
| | 6.7.4 | VACANT |
| 2012-05-224 | 6.7.5 | Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une rénovation d'un bâtiment commercial situé au 8-102, boul. de Bromont (zone C01-101) – Burger King |
| 2012-05-225 | 6.7.6 | Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment accessoire dans une zone patrimoniale, sis au 882, rue Shefford |
| 2012-05-226 | 6.7.7 | Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée pour un commerce situé dans le secteur patrimonial - L'Apothicaire |
| 2012-05-227 | 6.7.8 | Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence isolée à toit plat située au 205, rue Dorchester |

| | | |
|--------------------|---------------|---|
| 2012-05-228 | 6.7.9 | Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 455, rue Miltimore |
| 2012-05-229 | 6.7.10 | Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une clôture sur un terrain situé au 176, chemin de Granby |
| 2012-05-230 | 6.7.11 | Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment accessoire commercial situé au 16, rue Lafontaine |
| 2012-05-231 | 6.7.12 | Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial abritant un service connexe à l'aéroport de Bromont sur un terrain situé sur la rue du Ciel |
| 2012-05-232 | 6.7.13 | Demande de dérogation mineure concernant un terrain situé sur la rue du Ciel |
| | 6.7.14 | VACANT |
| 2012-05-233 | 6.7.15 | Demande de dérogation mineure visant l'obtention d'une autorisation de construire une maison à toit plat sur un terrain d'une superficie inférieure à 3 000 m ² situé dans le projet de la Côte Est |
| 2012-05-234 | 6.7.16 | Demande de dérogation mineure visant à assujettir uniquement les normes de la zone R04-465 pour trois lots dans le projet Rive-Gauche qui chevauchent les zones R04-464 et R04-465 |
| 2012-05-235 | 6.7.17 | Demande de dérogation mineure visant à permettre les manœuvres des véhicules à l'extérieur des cases de stationnement pour un bâtiment situé au 352, rue de la Côte Est |
| 2012-05-236 | 6.7.18 | Demande de dérogation mineure visant à réduire la distance entre toute partie en saillie d'une construction et d'une limite d'une propriété d'un projet résidentiel intégré pour les constructions situées au 204, rue Deux-Montagnes |
| 2012-05-237 | 6.7.19 | Demande de dérogation mineure visant l'obtention d'une autorisation de construire une maison à toit plat sur un terrain d'une superficie inférieure à 3000 m ² situé au 205, rue Dorchester |
| | 6.8 | DIRECTION GÉNÉRALE |
| | 6.9 | RESSOURCES HUMAINES |
| N.M. | 6.9.1 | Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires |
| 2012-05-238 | 6.9.2 | Nomination au poste d'opérateur de surfaceuse |
| 2012-05-239 | 6.9.3 | Confirmation de madame Catherine Page au poste de responsable des communications |
| 2012-05-240 | 6.9.4 | Démission de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire |
| N.M. | 6.9.5 | VACANT |
| | 6.10 | TOURISME |
| 2012-05-241 | 6.10.1 | Autorisation à porter assistance en ce qui a trait à la sécurité lors du spectacle aérien à la RARCE les 30 juin et 1 ^{er} juillet 2012 |

- 6.10.2 VACANT
- 2012-05-242 6.10.3 Autorisation au parc d'attractions Morisset Studios
- 2012-05-243 6.10.4 Autorisation au passage du Tour du lac Brome
- 2012-05-244 6.10.5 Autorisation à la tenue de l'événement « *La Classique Bromont* »
7. **DIVERS**
- 2012-05-245 7.1 Appui à la demande de tenue et financement d'états généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska
- 2012-05-246 7.2 Adoption des états financiers 2011 de Transport adapté pour nous inc.
- 2012-05-247 7.3 Contribution de la Ville de Bromont à l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon*
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 8.1 Bilan au 31 décembre 2011 de l'utilisation des contributions au fonds d'urgence pour Haïti de l'UMQ
- N.M. 8.2 Résolution de la MRC Brome-Missisquoi, concernant l'adoption du règlement de contrôle intérimaire visant l'implantation de résidences en zone agricole
- N.M. 8.3 Résolution de la MRC Brome-Missisquoi concernant l'appui à la candidature de Bromont pour les Jeux équestres mondiaux 2018
- N.M. 8.4 Résolution de la municipalité d'East Farnham en appui à la demande de la municipalité de Brigham pour l'admissibilité des projets présentés dans le cadre du Pacte rural
- N.M. 8.5 Résolution de la MRC Brome-Missisquoi relative à la répartition de la subvention du FDOT
9. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2012-05-248 9.1 Nomination d'un vérificateur externe pour la vérification du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice 2012
- 2012-05-249 9.2 Embauche au poste de directeur du SLCVC
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2012-05-250 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2012-05-190

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2012 avec les modifications suivantes :

- retrait du sujet 6.7.3, 6.7.4, 6.9.5, 6.10.2 ;
- report du sujet 6.7.14;
- ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :

9.1 Nomination d'un vérificateur externe pour la vérification du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice 2012

9.2 Embauche au poste de directeur du SLCVC ;

Ajout d'une période de questions du public additionnelle d'une durée maximale de 30 minutes à la suite du sujet 6.1.2.

ADOPTÉE

2012-05-191

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 2 ET 19 AVRIL 2012

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril et de la séance extraordinaire du 19 avril 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2012 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2012, tels que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION
DU MOIS D'AVRIL 2012**

2012-05-192

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL
2012**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 30 avril 2012, au montant de **2 302 539,53 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **863 034,16 \$**

Caisse déboursés : **1 098 366,83 \$**

Paies versées le:

- 5 avril 2012 **163 969,63 \$**
- 19 avril 2012 **177 168,91 \$**

Faits saillants :

| <u>Chèque no.</u> | |
|-----------------------|---|
| 5134 | Paiement de 50 000,00\$ à la Société d'Agriculture du Comté de Shefford pour une contribution financière. |
| 5169 | Paiement de 35 525,10\$ à Magog Ford (2000) inc. pour l'achat d'un camion dans le cadre du prog. PCPC |
| 5182 | Paiement de 30 746,19\$ à Granby Chrysler inc. pour l'achat d'un véhicule pour le service de police. |
| 5226 | Paiement de 76 431,04\$ à Aréo Feu Itée pour l'achat d'équipements dans le cadre du programme PCPC. |
| 5239 | Paiement de 54 291,20\$ à BPR-Infrastructures pour le remplacement du système de contrôle de l'usine. |
| 5241 | Paiement de 29 584,86\$ à Bromont Terrasse pour la location d'équipements pour divers travaux de voirie. |
| 5250 | Paiement de 21 673,37\$ à CMP Mayer inc. pour l'achat d'équipements dans le cadre du programme PCPC. |
| 5258 | Paiement de 32 224,67\$ à Consturctions DJL pour des travaux routiers et l'achat de pierre et gravier. |
| M1184 | Paiement de 117 554,50\$ à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. pour l'échéance d'une dette. |
| M1197 | Paiement de 269 339,00\$ à Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette. |

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2012-05-193

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE
DU 7 MAI AU 6 AOÛT 2012**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la ville ou empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame la conseillère **Marie-Ève Lagacé** à titre de maire suppléant pour la période du 7 mai au 6 août 2012, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

ADOPTÉE

2012-05-194

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU TOURNOI DE GOLF DE LA
FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Fondation du maire tient annuellement une activité de financement afin de venir en aide à des citoyens de Bromont;

ATTENDU QUE cette activité prend à nouveau cette année la forme d'un tournoi de golf organisé en collaboration avec Les Gens d'Affaires de Bromont qui se déroulera à Bromont le 24 mai prochain;

ATTENDU QUE la Fondation du maire demande une aide financière au montant de 500\$, pour financer l'achat de bouteilles d'eau à l'effigie de l'organisme, à remettre lors du tournoi de golf de la Fondation du maire;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier, à approprier la somme de **500,00\$** pour l'achat de bouteilles d'eau que la Fondation du maire souhaite remettre aux participants à l'occasion de la 5^e édition de son Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 24 mai 2012.

ADOPTÉE

2012-05-195

**AUTORISATION DE PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL AU 13^E COLLOQUE DU RÉMME**

ATTENDU QUE des membres du conseil municipal de la Ville de Bromont souhaitent participer au 13^e Colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est (RÉMME);

ATTENDU QUE ce colloque s'adresse aux élues municipales et aux femmes désirant prendre part à la politique municipale et s'investir dans le dynamisme local;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Mesdames Pauline Quinlan, Anie Perrault, Diane Perron et Marie-Ève Lagacé à assister au 13^e colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est « Le pouvoir du changement! Bien se préparer pour mieux décider! » qui aura lieu à Granby les 25 et 26 mai 2012;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier un montant maximal de **800 \$** plus les taxes applicables afin de défrayer le coût des frais d'inscription des participantes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à rembourser les frais inhérents à ce colloque sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2012-05-196

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE
COMMERCE DE COWANSVILLE ET RÉGION**

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de Cowansville et région (CCCR) a sollicité la Ville de Bromont aux fins de renouvellement de son adhésion pour la période 2012-2013 ;

ATTENDU que les membres de ce Conseil reconnaissent les bénéfices pour la Ville de Bromont de prendre part aux activités de la Chambre de Commerce de Cowansville et région;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à la Chambre de Commerce de Cowansville et région pour la période 2012-2013, et d'autoriser à cette fin, une dépense maximale de **442,65 \$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-197

**PARTICIPATION À DIVERS TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT
D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf au cours de l'année 2012 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs ;

ATTENDU les invitations reçues à ce jour pour la participation de membres du Conseil et/ou leurs représentants ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, ou la commandite des tournois de golf suivants :

- Tournoi de golf au profit de la Maison au Diapason
- Tournoi de golf de la fondation du maire de la Ville de Bromont
- Tournoi de golf de La Classique BMP
- Tournoi de golf de la Ville de Bedford
- Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Cowansville et Région
- Tournoi de golf de la Ville de Farnham
- Tournoi de golf du maire de Sutton
- Tournoi de golf de la Paroisse St-François-Xavier
- Tournoi de golf St-Hubert

- Tournoi de golf du maire de Cowansville
- Tournoi de golf - Info-Crime Québec
- Tournoi de golf Royal Bromont
- Tournoi de golf au profit de la Fondation Zoo de Granby
- Tournoi de golf du Regroupement Soutien aux aidants Brome-Missisquoi

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à payer un montant maximum de **4 000 \$**, pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, ou la commandite des tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif, pour l'année 2012;

Que le directeur des services administratifs, des finances et trésorier soit autorisé à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-198

**FINANCEMENT DE LA CÉRÉMONIE ENTOURANT
L'OFFICIALISATION DU CHANGEMENT DE NOM DE
L'AÉROPORT DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

ATTENDU le décès en avril 2011 de Monsieur Roland Désourdy;

ATTENDU l'initiative commune des villes de Granby, Cowansville et Bromont, partenaires dans l'exploitation de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, soulignant concrètement l'apport important de feu Monsieur Roland Désourdy, à l'implantation d'un aéroport dans la région et à la création du parc industriel aéroportuaire de Bromont aujourd'hui connu sous le nom de Technoparc;

ATTENDU la résolution numéro 2011-06-293 officialisant l'accord de la Ville de Bromont à l'effet de renommer l'aéroport de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est «Aéroport régional Roland-Désourdy»;

ATTENDU QUE les villes de Granby, Bromont et Cowansville souhaitent dévoiler le nouveau nom de l'aéroport le 16 mai 2012, et ainsi rendre hommage à ce grand bâtisseur;

ATTENDU QUE les membres de la famille Désourdy seront invités à cette cérémonie de même que diverses personnalités de la région;

ATTENDU QUE les coûts pour assurer la tenue d'un tel événement ont été évalués à 5 000\$ et que les villes de Cowansville et Bromont ont convenu de partager ces coûts à part égale;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier une somme ne dépassant pas **5000 \$** pour financer la réception à l'occasion de la modification du nom de l'aéroport de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est qui portera désormais le nom de « Aéroport régional Roland-Désourdy »;

De facturer la Ville de Cowansville pour une somme équivalente à 50% du coût de l'évènement tel que convenu avec ladite municipalité;

D'autoriser la greffière à transmettre à la Commission de la Toponymie du Québec suite à cette cérémonie, toute documentation nécessaire à l'officialisation de cette nouvelle dénomination.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DES RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)* le trésorier et le directeur des finances et des services administratifs Monsieur Richard Joyal dépose le rapport financier de la Ville ainsi que les rapports des vérificateurs pour l'exercice financier 2011.

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2012

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Quatre (4) personnes font des interventions sur divers sujets tels que :

- Une première personne s'adresse aux membres du Conseil pour demander le prolongement de la piste cyclable La Bromontoise sur la rue Shefford et dépose une pétition en ce sens.
- L'intervenant suivant questionne tour à tour la conseillère Diane Perron et le conseiller Jacques Lapensée sur leur position quant à la priorité à accorder à la protection des sommets et demande à la Ville d'entendre les citoyens et d'adopter une position forte en faveur de la protection des sommets de montagnes, notamment lors de l'adoption des prochains règlements à cet effet. Il s'interroge sur les motifs des délais encourus dans le processus d'adoption du règlement modifiant les PIIA en montagnes débuté depuis plusieurs mois et s'il pourrait y avoir consultation publique sur le sujet, du même type que celle de «Bromont pense ta ville».
- Un autre résidant et membre des Amis des sentiers se dit inquiet de l'intense développement actuellement en cours dans la montagne ainsi que des interdictions d'accès aux sommets. Il demande au conseiller Réal Brunelle pourquoi monsieur Désourdy refuse de rencontrer les Amis des sentiers pour discuter des sentiers en montagnes alors qu'une entente existait entre les parties l'an dernier. Il aimerait que soient mises de l'avant des solutions pour protéger les sommets ainsi que leur accès.
- Le président du Club sportif Bromont manifeste également son inquiétude face à l'interdiction d'accès à des sentiers de Ski Bromont et demande au conseiller Alain Emond sa position suite à de récentes déclarations faites au journal Le Guide pendant la période électorale.

2012-05-199

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2012

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier en date du 30 avril 2012 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 30 avril 2012, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

2012-05-200

**ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT (EXERCICE
FINANCIER 2012)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMHB) a fait parvenir à la Ville de Bromont une révision budgétaire pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit adopter les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait prévu un montant de 43 950 \$ lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2012;

ATTENDU QUE l'impact de la révision budgétaire représente une variation budgétaire à la baisse de 16 670 \$ pour la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **ALAIN EMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2012 soit adoptée, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2012-05-201

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉES

ATTENDU QUE le service des Travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée pour la saison 2012;

ATTENDU QUE nous avons invités quatre entrepreneurs à soumettre des soumissions et que deux d'entre eux nous ont déposés des soumissions dûment complétées et conforme aux documents d'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour le marquage de chaussée pour la saison 2012 au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) au coût de 46 743,72\$ et aux conditions de sa soumission détaillée, suivant les quantités réelles exécutées;

D'autoriser à cet effet, une dépense totale ne devant pas excéder le montant budgétaire alloué de **55 000\$** incluant toutes taxes.

ADOPTÉE

2012-05-202

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON SUR LE
DOMAINE PUBLIC**

ATTENDU QUE le service des Travaux publics a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation #012-TP-I-12 en vue de l'octroi d'un contrat relatif à la tonte de gazon sur le domaine public suivant deux options soit d'un (1) an ou de trois (3) ans;

ATTENDU QUE des entrepreneurs ont été invités à soumettre des soumissions et que deux (2) des trois (3) soumissions reçues ont été reconnues conformes aux documents d'appel d'offres et exigences de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer un contrat d'une durée d'un (1) an pour la tonte de gazon sur le domaine public pour la saison 2012 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Fournier aux prix et conditions de sa soumission détaillée et d'autoriser à cet effet, une dépense totale de **44 741,37\$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-203

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT
INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation #002-ST-I-12 a été lancé pour le réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de Bromont;

ATTENDU QUE six (6) firmes ont été invitées et que six d'entre elles ont déposé une soumission dans les délais requis, lesquelles furent ouvertes le 22 février à 11h00 et dont les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Construction Echo | 92 247,90\$ |
| Gestion et construction Girel inc. | 89 400,00\$ |
| Construction Ideal | 89 340,18\$ |
| Construction Brien et Chalifoux | 78 757,38\$ |
| Athéna Construction | 75 436,83\$ |
| Xamilix Construction inc. | 71 000,00\$ |

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
 APPUYÉ PAR DIANE PERRON
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de Bromont à Xamilix Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de sa soumission déposée et d'autoriser à cette fin, une dépense maximale de **71 000,00\$,** incluant toutes taxes ;

D'autoriser une dépense totale maximale de **136 000 \$** pour la réalisation du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier un montant de **16 000 \$** à même l'excédent de fonctionnement accumulé et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-204

**ENTENTE POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE CONDUITE
 D'EAU POTABLE PAR SKI BROMONT**

ATTENDU QUE la compagnie Ski Bromont désire procéder à l'installation de nouvelles glissades d'eau dans son parc aquatique ;

ATTENDU QUE ces nouvelles installations croisent une servitude d'égout et d'aqueduc dont la Ville de Bromont est bénéficiaire ;

ATTENDU QUE Ski Bromont désire effectuer le remplacement de la conduite d'aqueduc se trouvant dans cette servitude, afin de minimiser les risques d'intervention à court terme à cet endroit ;

ATTENDU QU'une entente doit être conclue avec la Ville de Bromont afin de permettre à Ski Bromont de procéder à la réfection dudit tronçon d'aqueduc;

ATTENDU QUE les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2012-RAS-23 entre la *Ville de Bromont* et *Ski Bromont* relatif aux travaux municipaux dudit projet de déplacement de réfection de la conduite satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
 APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques de la Ville à signer le protocole d'entente #P2012-RAS-23, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites ;

D'accepter qu'exceptionnellement dans le présent cas, le projet déroge à l'article 1.4.1 du règlement numéro 989-2011 sur la tarification et que les frais de gestion encourus par la Ville soient facturés à Ski Bromont selon la

méthode horaire, soit le taux horaire des employés majoré d'un pourcentage équivalant à 150% de manière à tenir compte des frais directs et indirects.

ADOPTÉE

2012-05-205

ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collectes d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme de fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ALAIN EMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont adopte le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collectes d'eaux usées de Bromont, ainsi que l'échéancier de réalisation du plan d'action préparé par la Direction des services techniques.

Que le Conseil municipal adopte l'échéancier de réalisation dudit plan d'action, lequel prévoit la réalisation des actions sur une période de trois (3) ans, soit de 2012 à 2014;

Que le plan d'action et l'échéancier soient transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2012-05-206

ACQUISITION DE SERVITUDES POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET DES PASSAGES, RUE DES AMANDIERS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Les Constructions Brome-Missisquoi inc., portant le numéro P2009-VDL-07;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2010-07-368, en date du 5 juillet 2010;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Les Constructions Brome-Missisquoi inc. s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, déjà en place, affectant une partie des lots 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Les Constructions Brome-Missisquoi inc. s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'aménagement futur d'une piste permettant d'y circuler à pied et en bicyclette et d'une servitude de non déboisement, affectant une partie des lots 4 513 967, 4 513 968 et 4 513 971, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Les Constructions Brome-Missisquoi inc. s'est engagée à signer un acte de servitude de passage en faveur de Ville de Bromont affectant une partie des lots 4 513 966, 4 513 967, 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc de Les Constructions Brome-Missisquoi inc. relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, déjà en place, touchant une partie des lots 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de deux cent trente et un mètres carrés et six dixièmes (231,6 m²) et cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (164,5 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7552, dossier 3258;

Que Ville de Bromont acquière une servitude de Les Constructions Brome-Missisquoi inc. relativement à l'aménagement futur d'une piste permettant d'y circuler à pied et en bicyclette et une servitude de non déboisement, touchant une partie des lots 4 513 967, 4 513 968 et 4 513 971, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de deux cent soixante mètres carrés et cinq dixièmes (260,5 m²), cent vingt et un mètres carrés et neuf dixièmes (121,9 m²) et cent vingt mètres carrés et huit dixièmes (120,8 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7553, dossier 3258;

Que Ville de Bromont acquière une servitude de passage de Les Constructions Brome-Missisquoi inc., touchant une partie des lots 4 513 966, 4 513 967, 4 513 971 et 4 513 972, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de deux mètres carrés et deux dixièmes (2,2 m²), un mètre carré et trois dixièmes (1,3 m²), soixante-sept mètres carrés (67,0 m²) et soixante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (67,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 7554, dossier 3258;

Que ces servitudes soient consenties en considération des services apportés par Ville de Bromont à ces emplacements;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Marianne Meunier-Lagacé, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2012-05-207

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 929 322, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, RUE DU MONT-GALE.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et madame Bernadette Gauvreau;

ATTENDU QUE le conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2012-02-042;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, madame Bernadette Gauvreau s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Jacques E. Robert, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière de madame Bernadette Gauvreau une servitude relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale, via un fossé, touchant une partie du lot 2 929 322, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent quarante-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (149,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 15741, dossier GBY10100318;

Que cette servitude est cédée en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Jacques E. Robert, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2012-05-208

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 929 325, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, RUE DU MONT-GALE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et madame Geneviève Ouellet;

ATTENDU QUE le conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2011-12-582;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, madame Geneviève Ouellet s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Jacques E. Robert, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière de madame Geneviève Ouellet une servitude relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale, via un fossé, touchant une partie du lot 2 929 325, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent cinquante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (159,9 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 15741, dossier GBY10100318;

Que cette servitude est cédée en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Jacques E. Robert, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2012-05-209

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 929 335, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, RUE DU MONT-GALE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur Jean-François De Grâce et madame Sonia Breton;

ATTENDU QUE le conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2011-12-583;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Jean-François De Grâce et madame Sonia Breton se sont engagés à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Jacques E. Robert, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière de monsieur Jean-François De Grâce et madame Sonia Breton une servitude relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale, via un fossé, touchant une partie du lot 2 929 335, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de deux cent soixante-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (264,9 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 15741, dossier GBY10100318;

Que cette servitude est cédée en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Jacques E. Robert, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉE

2012-05-210

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À DEUX BÉNÉVOLES
HONORÉS LORS DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de Granby a tenu un banquet le 21 avril dernier pour rendre hommage aux bénévoles de notre région et souligner leur engagement et leur apport à notre collectivité ;

ATTENDU QUE lors de cette soirée, deux bromontois ont été honorés pour leur engagement bénévole en loisir ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire elle aussi honorer madame Gabrielle Plourde, bénévole à l'école Jean-Jacques-Bertrand, et monsieur Guy Dionne, bénévole au Comité de surveillance de quartier de Shefford et au Comité de circulation de Bromont, pour leur engagement bénévole auprès de leur organisme et les remercier pour leur contribution à notre collectivité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De souligner l'engagement bénévole et de transmettre une lettre de félicitations et de remerciements à madame Gabrielle Plourde, bénévole à l'école Jean-Jacques-Bertrand, et monsieur Guy Dionne, bénévole au Comité de surveillance de quartier de Shefford et au Comité de circulation de Bromont, pour leur mention reçue dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2012.

ADOPTÉE

2012-05-211

**ENTENTE DE SUBVENTION ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE
DE BROMONT ET LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville souhaite protéger, entretenir, développer et mettre en valeur le réseau de sentiers sur son territoire pour offrir des espaces de pratique de sports de plein air et de loisirs pour les citoyens et les touristes;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer aux activités de l'organisme les Amis des sentiers de Bromont, au développement, à la mise en valeur et à l'entretien de son réseau de sentiers récréatifs;

ATTENDU QUE l'entente de subvention et de services est consentie sans aucune contrepartie pour la Ville et uniquement dans l'intérêt public dans le cadre du programme municipal de soutien financier ouvert aux organismes sans but lucratif œuvrant pour le bénéfice de la population;

ATTENDU QUE la Ville versera une subvention de 12 000 \$ pour les travaux et activités prioritaires visés pour l'année 2012 lesquels sont décrits et joints en annexe «C» de l'entente de subvention et de services;

ATTENDU QUE lesdits travaux et activités sont à réaliser par l'organisme entre le 7 mai et le 31 octobre 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de subvention et de services soumise au soutien des présentes à intervenir entre la Ville de Bromont et les Amis des sentiers de Bromont pour réaliser des activités et des travaux de développement, de réfection et de mise en valeur du réseau des sentiers sur son territoire, entre le 7 mai et le 31 octobre 2012, et d'accorder à l'organisme une subvention de **12 000 \$** et ce, sur présentation de factures, pour les travaux et activités prioritaires visés pour l'année 2012, lesquels sont décrits et joints en annexe «C» de ladite entente;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier au surplus accumulé un montant de **12 000 \$** et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-212

**AUTORISATION ET SOUTIEN À LA TENUE DE LA FÊTE DE
L'AMOUR 2012 ORGANISÉE PAR LA PAROISSE SAINT-
FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-Xavier tient depuis 1997 la Fête de l'amour soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse;

ATTENDU QUE la paroisse a également besoin du soutien du Service de police pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, ainsi que du soutien des Travaux publics pour le nettoyage de la chaussée et l'installation des barricades et des pancartes de détours, et que les Services concernés sont favorables à apporter leur soutien à cette fête;

ATTENDU QUE le comité organisateur a besoin d'un permis les autorisant à utiliser la rue Shefford de 9h30 à 10h30 le dimanche 10 juin prochain, du BMR (21, rue des Carrières) jusqu'à l'église Saint-François-Xavier sur la rue Shefford;

ATTENDU QUE le comité organisateur demande à la Ville de se prononcer sur la demande de permis de réunion déposée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

ATTENDU QUE le comité organisateur doit obtenir les permis nécessaires en vertu des 2 dispositions (2.02 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques à la paroisse Saint-François-Xavier pour la tenue du défilé de voitures tirées par des chevaux lors de la Fête de l'amour 2012, le dimanche 10 juin de 9h30 à 10h30, sur la rue Shefford ;

D'autoriser la fermeture temporaire de la rue Shefford, sur le trajet du défilé, et la déviation de la circulation pour réaliser cette activité ;

D'offrir le soutien des services de police et des Travaux publics afin d'assurer la circulation, le nettoyage de la chaussée et l'installation des équipements de détours ;

D'autoriser la demande de permis de réunion déposée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;

D'octroyer les permis nécessaires en vertu des deux dispositions (art. 2.02 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE

2012-05-213

**DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA 3^E TRAVERSÉE
DU LAC BROMONT 2012**

ATTENDU QUE la mission du SLCVC est d'offrir des activités, des événements et des fêtes en favorisant la participation de partenaires;

ATTENDU QUE deux associations, Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont et Plage et loisirs du paradis de Brome, souhaitent organiser pour la 3^{ième} année consécutive La Traversée du lac Bromont constituée d'une traversée familiale, d'un défi de natation en eau libre et d'une fête communautaire, qui se tiendra le 24 juin prochain (remis au 1^{er} juillet si mauvais temps) de 13h à 23h à la plage municipale du lac Bromont;

ATTENDU QUE la Ville veut supporter les initiatives de ces partenaires;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Action Conservation du bassin versant du lac Bromont et à Plage et loisirs du paradis de Brome une disponibilité budgétaire de **1 500\$** pour soutenir la réalisation de la 3^e Traversée du lac Bromont le 24 juin 2012 et ce, sur présentation de factures ;

D'accorder le matériel de balisage et de premiers soins, l'encadrement du personnel sauveteur, de surveillance et d'animation des enfants par le SLCVC d'une valeur de **800 \$** ;

D'accorder une dérogation au Règlement des nuisances relativement à la permission d'emprunter la voie publique (marcheurs et véhicule tracté par des chevaux), de se trouver à l'extérieur de l'aire de baignade surveillée, au prolongement des heures d'opération de la plage du lac Bromont (avec présence de personnel) et de la présence dans un parc, à la tenue d'une fête communautaire dans un parc municipal, d'un feu de joie et à la consommation d'alcool ;

De contribuer à la diffusion de l'activité auprès de la population (Bulletin électronique et Voici Bromont).

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-214

**DEMANDE DE SOUTIEN DE L'INTERNATIONAL DE SOCCER
JEAN-YVES PHANEUF DE GRANBY**

ATTENDU QUE le comité organisateur de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby demande l'utilisation gratuite d'un terrain de soccer à 11 joueurs, de l'équipement et d'un service d'entretien des lieux pour la tenue de parties dans le cadre du tournoi du 31 août au 3 septembre 2012;

ATTENDU QUE la Ville dispose de l'installation sportive et des équipements demandés;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer à la tenue d'événements générant des retombées locales et régionales;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'utilisation gratuite du terrain à onze (11) joueurs du campus récréo-éducatif Germain-Désourdy (terrain et équipements) ainsi que l'intervention du personnel d'entretien d'une valeur de **125 \$** dans le cadre de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2012 du 31 août au 3 septembre 2012.

ADOPTÉE

2012-05-215

**DEMANDE D'UTILISATION EXCLUSIVE DU TERRAIN DE TENNIS
MUNICIPAL DU CAMPUS RÉCRÉO ÉDUCATIF GERMAIN-
DÉSOURDY PAR LA LIGUE DE TENNIS COMPÉTITIVE
DE BROMONT**

ATTENDU la croissance des activités de la Ligue de tennis compétitive de Bromont et la nécessité d'utiliser les quatre terrains de tennis municipal du Campus récréo éducatif Germain-Désourdy (CREGD) du 14 mai au 26 septembre 2012 les lundis et mercredis de 9h à 12h;

ATTENDU le dépôt de leur programmation;

ATTENDU la demande croissante pour ce type d'activité;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en tennis;

ATTENDU la disponibilité de terrains de tennis du CREGD et que la Ville souhaite qu'au moins un terrain demeure disponible en tout temps au bénéfice des autres utilisateurs, en général;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre à la Ligue de tennis compétitive de Bromont l'utilisation exclusive de trois (3) courts de tennis municipal du CREGD du 14 mai au 26 septembre 2012, les lundis et mercredis de 9h à 12h;

D'autoriser la directrice du SLCVC, à signer une entente d'utilisation avec les responsables de la Ligue.

ADOPTÉE

2012-05-216

**LIGUE DE TENNIS EN DOUBLE DE BROMONT : UTILISATION
EXCLUSIVE DU TERRAIN DE TENNIS MUNICIPAL DU CAMPUS
RÉCRÉO ÉDUCATIF GERMAIN-DÉSOURDY**

ATTENDU la croissance des activités de la Ligue de tennis en double de Bromont et la nécessité d'utiliser les quatre terrains de tennis du Campus récréo éducatif Germain-Désourdy (CREGD) du 10 mai au 27 septembre 2012, les jeudis de 18h à 21h;

ATTENDU le dépôt de leur programmation;

ATTENDU la demande croissante pour ce type d'activité;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en tennis;

ATTENDU la disponibilité de terrains de tennis du CREGD et que la Ville souhaite qu'au moins un terrain demeure disponible en tout temps au bénéfice des autres utilisateurs, en général;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre à la Ligue de tennis en double de Bromont l'utilisation exclusive de trois (3) courts du terrain de tennis municipal du CREGD du 10 mai au 27 septembre 2012, les jeudis de 18h à 21h.

D'autoriser la directrice du SLCVC, à signer une entente d'utilisation avec les responsables de la Ligue.

ADOPTÉE

2012-05-217

**MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT ABRITANT LE CENTRE
COMMUNAUTAIRE D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE la mise aux normes de l'ancienne Caisse populaire transformée en futur centre communautaire permettrait aux citoyens du secteur Adamsville et des autres secteurs de Bromont de bénéficier d'un espace où tenir diverses activités communautaires en offrant des locaux adaptés aux besoins, d'accroître les liens d'appartenance des citoyens à la municipalité, d'offrir de meilleurs services à la population, d'encourager l'implication citoyenne et d'unifier l'offre de services sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'était engagée à verser la balance du montant accordé par le Pacte rural s'élevant à 74 625\$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà injecté un montant de 38 844,26\$ (incluant le premier versement du Pacte rural au montant de 10 000\$) au projet en 2011 ainsi que 7 474,19\$ en 2012, montant pris à même le budget d'opération pour le Centre communautaire;

ATTENDU QUE le Pacte rural a accordé une aide financière de 25 000\$ au projet ;

ATTENDU QUE selon le rapport de la directrice du SLCVC, la Ville doit réaliser des travaux pour un montant de 42 020 \$ pour la mise aux normes de la bâtisse du 197, rue d'Adamsville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **42 020 \$** à même le surplus accumulé et de l'affecter au paiement de cette dépense afférente aux travaux de mise aux normes de l'ancienne caisse populaire d'Adamsville afin de le convertir en centre communautaire municipal en conformité avec les différentes normes applicables à ce type de bâtiment.

ADOPTÉE

2012-05-218

**VAGUE DE SENSIBILISATION DE DONNS D'ORGANES ET DE
TISSUS PAR LA SOCIÉTÉ « POSE UN GESTE »**

ATTENDU QUE la société Pose un geste, organisme à but non lucratif, œuvre dans le seul but de démystifier le don d'organes et de tissus et de voir le nombre de signature à l'endos de la carte d'assurance-maladie augmenter ;

ATTENDU QUE beaucoup de personnes sont encore réticentes à l'idée de donner ses organes après la mort et que l'information auprès de la population est déficiente ;

ATTENDU QUE la société organise une vague de sensibilisation dans huit villes en Estrie, du 2 au 18 mai 2012 ;

ATTENDU QUE de par cet événement, la société souhaite faire augmenter le nombre de personnes en faveur du don d'organes et de tissus au Québec et qu'elle sollicite la Ville de Bromont pour participer à cette vague de sensibilisation le 14 mai prochain ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Permettre à la société Pose un geste de tenir un kiosque à l'hôtel de ville et de faire parvenir à la Ville pour diffusion aux citoyens tous les documents nécessaires (pochette de presse, déroulement, feuillets avec autocollants à signer pour le don d'organes et de tissus, etc.) pour inviter les citoyens le 14 mai 2012 à se mobiliser, à signer l'autocollant et à l'apposer au dos de leur carte d'assurance maladie, pour signifier qu'ils sont en faveur du don d'organes et de tissus, et hisser le drapeau à l'effigie du ruban vert à un mât sur le terrain de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE CIRCULATION DU
15 MARS 2012**

2012-05-219

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS CANADIEN
DES CHEFS POMPIERS**

ATTENDU QUE monsieur Louis-Philippe Ethier, directeur du service de sécurité incendie désire participer au congrès de l'Association Canadienne des Chefs Pompiers « Secours-Incendie Canada » lequel congrès aura lieu cette année à St-John, Terre Neuve;

ATTENDU QUE la participation au congrès canadien des chefs pompiers remplacera la participation au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec lequel aura lieu du 1^{er} au 5 juin 2012 à Rimouski;

ATTENDU QUE les frais reliés à la participation au congrès annuel des Chefs est prévu au budget d'opération du service de sécurité incendie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie monsieur Louis-Philippe Ethier à participer au congrès de l'Association Canadienne des Chefs Pompiers à St-John, Terre-Neuve du 23 au 26 septembre 2012;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-220

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTES DE VENTE POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES**

ATTENDU QUE le 22 octobre et le 17 décembre 2010 la Ville a procédé à la vente aux enchères pour défaut du paiement de l'impôt foncier, en vertu de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, conformément aux résolutions numéros 2010-09-447 et 2010-09-476 adoptées par le conseil municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Richard Joyal, directeur des finances et trésorier, a enchéri pour et au nom de Ville de Bromont, pour le montant des taxes, en capital, intérêts et des frais dus, conformément à la résolution numéro 2010-09-477 adoptée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 22 octobre 2010 et le 17 décembre 2010, les lots portant les numéros 2 930 477, 2 592 016, 2 928 639 et 2 929 404 ont été adjugés à Ville de Bromont;

ATTENDU QU'aucun retrait n'a été exercé dans le délai d'un an prévu par l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable, copie des projets d'acte de vente rédigés par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les projets d'actes de vente pour acquérir conformément à la *Loi sur les cités et villes*, les lots portant les numéros 2 930 477, 2 592 016, 2 928 639 et 2 929 404 ayant été adjugés à Ville de Bromont par le processus de la vente pour taxes, le tout suivant les documents soumis au soutien des présentes et préparés par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, lesdits actes de vente et toute documentation afférente, conformément à l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

2012-05-221

**RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE TRAVERSE DE
ROUTES POUR LES VÉHICULES HORS ROUTE DU CLUB DE 3 ET
4 ROUES DE L'ESTRIE 2012-2013**

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 roues de l'Estrie sollicite la Ville de Bromont pour obtenir les autorisations requises en regard de certaines traverses de rues présentes sur leur parcours;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a autorisé par résolution au cours des dernières années une telle demande;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas d'objection à accommoder à nouveau le Club de 3 et 4 roues de l'Estrie en regard de sa demande pour la saison 2012-2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la greffière à signer les formulaires d'autorisation requis visant les traverses de routes demandées par le Club de 3 et 4 roues de l'Estrie dans le cadre de ses activités, le tout selon les modalités suivantes :

- Un sentier 4-saisons, traversant les rues Huot, Grégoire et Magenta (le long de la route 139);
- Un sentier d'hiver, traversant les rues Paquette, Racine, Perrault, boulevard de l'Aéroport, les chemins de Sallaberry, Adamsville et de Belval;

Que cette autorisation soit valide jusqu'au 30 juin 2013 et révisable en tout temps par la Ville, qu'elle exclut spécifiquement la rue Gagnon, la route Pierre-Laporte, la rue de Montréal et le boulevard de l'Innovation;

Que l'ensemble de la signalisation requise soit implantée au frais du Club et en conformité avec les normes applicables.

ADOPTÉE

2012-05-222

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 AVRIL 2012**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 avril 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 avril 2012.

ADOPTÉE

2012-05-223

**AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE VENTE CHAPITEAU AU
PHILIPPE DAGENAI**

ATTENDU QUE les propriétaires du magasin Philippe Dagenais souhaite organiser une vente extérieure sous chapiteau devant la boutique située au 115-117, boulevard de Bromont;

ATTENDU QUE la vente sera temporaire pour la période du 23 mai au dimanche 3 juin 2012;

ATTENDU QUE la dimension du stationnement de ce commerce est suffisante pour accueillir un tel événement sans causer de nuisance au voisinage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage numéro 876-2003, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser pour la période du mercredi 23 mai au dimanche 3 juin 2012, la tenue d'une vente sous chapiteau dans l'espace de stationnement situé devant la boutique Mobilier Philippe Dagenais située au 115-117, boulevard de Bromont.

ADOPTÉE

2012-05-224

**RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 8-102,
BOULEVARD DE BROMONT (ZONE C01-101) – BURGER KING**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une rénovation d'un bâtiment commercial situé au 8-102, boul. de Bromont (zone C01-101) – Burger King – a été déposée;

ATTENDU QUE la demande vise la modification de l'apparence d'un bâtiment principal en plus de l'ajout d'un service à l'auto;

ATTENDU QUE les panneaux noirs sont faits de fibrociment lisse peints en noir et recouverts d'un vinyle gris foncé en ton sur ton, soit la signature architecturale de la franchise Thai Zone ;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères, à l'exception que les aménagements paysagers devraient être prévus préalablement à leur réalisation;

ATTENDU QUE l'augmentation de la végétation est souhaitable pour le secteur visé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une rénovation d'un bâtiment commercial situé au 8-102, boulevard de Bromont, conditionnellement au dépôt au directeur de l'urbanisme d'un plan d'aménagement paysager, incluant un aménagement de la terrasse, ainsi qu'un aménagement d'une mixité d'arbres conifères et feuillus au pourtour du stationnement ;

D'exiger que les équipements mécaniques soient dissimulés derrière un écran architectural.

ADOPTÉE

2012-05-225

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE
DANS UNE ZONE PATRIMONIALE AU 882, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment accessoire dans une zone patrimoniale, au 882, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE le requérant souhaite installer une roulotte de type « gitane » sur le terrain dans la cour avant du bâtiment de la rue Shefford à partir du 19 mai au 31 octobre, incluant pendant la Fête du chocolat;

ATTENDU QUE l'implantation d'un tel « kiosque » ou bâtiment accessoire n'est pas approprié pour la rue Shefford ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De refuser la demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment accessoire dans une zone patrimoniale, au 882, rue Shefford ;

D'exiger au requérant de retirer son affiche non conforme pour les événements « Yummy Yummy » sur le garage.

ADOPTÉE

2012-05-226

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE POUR UN
COMMERCE (L'APOTHICAIRE) SITUÉ DANS LE SECTEUR
PATRIMONIAL**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée pour un commerce (L'Apothicaire) situé dans le secteur patrimonial a été déposée;

ATTENDU QUE l'enseigne est d'une hauteur inférieure à 3 mètres, en cèdre de l'ouest avec des couleurs conformes pour le secteur patrimonial ;

ATTENDU QUE l'affiche sera alignée avec les enseignes détachées déjà existantes sur le rue Shefford (ex : confiserie);

ATTENDU QU'un éclairage conforme à la réglementation sera installé;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée pour un commerce (L'Apothicaire) situé sur la rue Shefford, conditionnellement à ce que la base soit agrémentée d'un aménagement paysager.

ADOPTÉE

2012-05-227

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE
RÉSIDENCE ISOLÉE À TOIT PLAT SITUÉE AU 205, RUE
DORCHESTER**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence isolée à toit plat située au 205, rue Dorchester a été déposée;

ATTENDU QUE cette résidence, répartie sur deux niveaux, accueille au rez-de-chaussée une zone dédiée à trois chambres à coucher, une zone d'accueil principale pour la résidence et toutes les commodités pour l'accueil des skieurs incluant une salle familiale.

ATTENDU QUE le choix de toit plat permet de limiter la hauteur totale de la résidence et de minimiser l'impact pour les riverains leur permettant ainsi de voir au-dessus de la résidence;

ATTENDU QUE les revêtements utilisés sont le bardeau de cèdre blanc huilé et un clin de bois torréfié huilé, la cheminée est en acier «Corten» et les fenêtres en aluminium fini anodisé naturel;

ATTENDU QUE l'aménagement du site ne fait pas partie du présent mandat et fera l'objet d'une étude ultérieure et que le requérant souhaite éventuellement intégrer une piscine creusée à l'arrière de la résidence;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence isolée à toit plat projetée au 205, rue Dorchester, conditionnellement à ce que le requérant soumette l'échantillon du cèdre blanc huilé (teint) et le plan d'aménagement paysager au directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable avant l'émission du permis pour son approbation.

ADOPTÉE

2012-05-228

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'AGRANDISSEMENT
D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 455, RUE MILTIMORE
(ROUTE PANORAMIQUE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 455, rue Miltimore (route panoramique) a été déposée;

ATTENDU QUE la demande déposée vise la construction d'un garage double à deux portes incluant l'agrandissement de la résidence sur deux étages ;

ATTENDU QUE le projet s'intègre harmonieusement avec la maison actuelle en utilisant les mêmes matériaux;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 455, rue Miltimore (route panoramique).

ADOPTÉE

2012-05-229

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UNE CLÔTURE SUR UN TERRAIN SITUÉ
AU 176, CHEMIN DE GRANBY (ROUTE CHAMPÊTRE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une clôture sur un terrain situé au 176, chemin de Granby (route champêtre) a été déposée;

ATTENDU QUE des exemples de clôtures ont été déposés et que le CCU recommande un modèle parmi ceux proposés ;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une clôture sur un terrain situé au 176, chemin de Granby (route champêtre).

ADOPTÉE

2012-05-230

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE A L'IMPLANTATION ET A
L'INTEGRATION ARCHITECTURALE D'UN BATIMENT
ACCESSOIRE COMMERCIAL SITUE AU 16, RUE LAFONTAINE**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment accessoire commercial situé au 16, rue Lafontaine a été déposée.

ATTENDU QUE les matériaux utilisés sont les mêmes que ceux de l'entrepôt existant ;

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs et critères relatifs aux zones c01-101 et c01-106 selon la réglementation en vigueur.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande conditionnellement au retrait des affiches non-conformes à la réglementation (article 353 du règlement de zonage) présentement visibles à partir de l'autoroute des Cantons de l'est.

ADOPTÉE

2012-05-231

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN BÂTIMENT**

**COMMERCIAL ABRITANT UN SERVICE CONNEXE À
L'AÉROPORT DE BROMONT SUR UN TERRAIN SITUÉ SUR
LA RUE DU CIEL**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial sur un terrain situé sur la rue du Ciel a été déposée ;

ATTENDU QUE le projet tel que présenté est soutenu par une résolution de la RARCE;

ATTENDU QUE l'architecture répond aux critères et objectifs du PIIA relatif à un projet commercial, industriel ou communautaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial sur un terrain situé sur la rue du Ciel, conditionnellement à :

- Le choix de matériaux de revêtement extérieur devrait être en harmonie avec les matériaux du C2MI et être approuvés par le directeur de l'urbanisme avant l'émission du permis;
- Le contour des fenêtres devraient être noir ou s'harmoniser avec les matériaux proposés et être approuvés par le directeur de l'urbanisme avant l'émission du permis;
- Le dépôt d'un plan d'aménagement paysager pour le terrain préparé par un architecte-paysagiste au directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable.

ADOPTÉE

2012-05-232

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À RÉDUIRE LA
SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE DU
CIEL DE 5 000 M² À 2 960 M² ET PERMETTRE UNE TOITURE
AVEC UNE PENTE SUPÉRIEURE À 10 % POUR UN BÂTIMENT
ABRITANT UN SERVICE CONNEXE À L'AÉROPORT DE
BROMONT**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à réduire la superficie minimale d'un terrain situé sur la rue du Ciel de 5 000 m² à 2 960 m² et permettre une toiture avec une pente supérieure à 10 % pour un bâtiment abritant un service connexe à l'aéroport de Bromont a été déposée;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la dérogation visant à réduire la superficie minimale d'un terrain situé sur la rue du Ciel de 5 000 m² à 2 960 m².

De refuser la dérogation pour la toiture visant à permettre une toiture avec une pente supérieure à 10 % pour un bâtiment abritant un service connexe à l'aéroport de Bromont.

D'exiger comme condition à cette dérogation les éléments suivants :

- Tout projet futur de lotissement sur le lot 3 474 114 devrait faire l'objet d'un projet d'ensemble visant à mettre pleinement en valeur la rue du Ciel comme porte d'entrée à l'aérogare de Bromont.
- Ce projet d'ensemble devrait inclure le dépôt d'un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte-paysagiste au directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable favorisant la création d'un langage paysager le long de la rue du Ciel.

ADOPTÉE

2012-05-233

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'OBTENTION
D'UNE AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE MAISON À TOIT
PLAT SUR UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE À 3 000
M² SITUÉ SUR LE LOT 4 851 923 DANS LE PROJET
DE LA CÔTE EST**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant l'obtention d'une autorisation de construire une maison à toit plat sur un terrain d'une superficie inférieure à 3 000 m² situé sur le lot 4 851 923 dans le projet de la Côte Est a été déposée;

ATTENDU QUE l'ensemble du PIIA pour ce projet prévoit des maisons contemporaines dont plus de 25% de la toiture peut être plate;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant l'obtention d'une autorisation de construire une maison à toit plat sur un terrain d'une superficie inférieure à 3 000 m² situé sur le lot 4 851 923 dans le projet de la Côte Est.

ADOPTÉE

2012-05-234

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À ASSUJETTIR
UNIQUEMENT LES NORMES DE LA ZONE R04-465 POUR TROIS
LOTS DANS LE PROJET RIVE-GAUCHE QUI CHEVAUCHENT LES
ZONES R04-464 ET R04-465**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à assujettir uniquement les normes de la zone R04-465 pour trois lots dans le projet Rive-Gauche qui chevauchent les zones R04-464 et R04-465 a été déposée;

ATTENDU QUE ce projet a été approuvé tel quel depuis 2005 et que la dérogation est plutôt le résultat d'une mauvaise délimitation de la zone par rapport aux limites de propriétés;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à assujettir uniquement les normes de la zone r04-465 pour trois lots situés dans le projet rive-gauche qui chevauchent les zones r04-464 et r04-465.

ADOPTÉE

2012-05-235

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE
LES MANŒUVRES DES VÉHICULES À L'EXTÉRIEUR DES CASES
DE STATIONNEMENT POUR UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL
SITUÉ AU 352, RUE DE LA CÔTE EST**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative visant à permettre les manœuvres des véhicules à l'extérieur des cases de stationnement pour un bâtiment multifamilial situé au 352, rue de la Côte Est a été déposée;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés de bonne foi dans l'optique de réduire l'opération de remblais nécessaire pour l'aménagement du stationnement du multifamilial;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure de manière à permettre les manœuvres de véhicules à l'extérieur des cases de stationnement pour un bâtiment multifamilial situé au 352, rue de la Côte Est.

ADOPTÉE

2012-05-236

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À RÉDUIRE DE 5 MÈTRES À 2,4 MÈTRES LA DISTANCE ENTRE TOUTE PARTIE EN SAILLIE D'UNE CONSTRUCTION ET D'UNE LIMITE D'UNE PROPRIÉTÉ D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ POUR LES CONSTRUCTIONS SUR LES LOTS 2 930 503, 2 930 504, 2 930 505 ET 2 930 506 SITUÉES AU 204, RUE DEUX-MONTAGNES

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à réduire la distance entre toute partie en saillie d'une construction et d'une limite d'une propriété d'un projet résidentiel intégré pour les constructions situées au 204, rue Deux-Montagnes a été déposée;

ATTENDU QUE la création du cadastre et l'approbation du projet eurent lieu en 1987 et que la situation dérogatoire actuelle est le résultat d'une vente par la municipalité d'un terrain repris d'une faillite du promoteur à l'origine du PRI;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à réduire de 5 mètres à 2,4 mètres, la distance entre toute partie en saillie d'une construction et d'une limite d'une propriété d'un projet résidentiel intégré pour les constructions sur les lots 2 930 503, 2 930 504, 2 930 505 et 2 930 506 situées au 204, rue Deux-Montagnes et d'exonérer les requérants des frais associés à la demande de dérogation mineure puisque la Ville est responsable de la situation dérogatoire.

ADOPTÉE

2012-05-237

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'OBTENTION
D'UNE AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE MAISON À TOIT
PLAT SUR UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE À 3000
M² SITUÉ AU 205, RUE DORCHESTER**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant l'obtention d'une autorisation de construire une maison à toit plat sur un terrain d'une superficie inférieure à 3 000 m² situé au 205, rue Dorchester a été déposée;

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une maison à toit plat a été déposée par les mêmes requérant (voir point 2012-04-07);

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une maison à toit plat sur un terrain d'une superficie inférieure à 3 000 m² situé au 205, rue Dorchester ;

De revoir les critères de PIIA pour les résidences à toits plats pour y ajouter un objectif sur «l'intégration au milieu», mais de retirer la notion de dimension minimale de lot.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES SURNUMÉRAIRES

2012-05-238

**NOMINATION DE MONSIEUR LUC BLANCHETTE AU
POSTE D'OPÉRATEUR DE SURFACEUSE**

ATTENDU QUE la Ville et le syndicat se sont entendus pour remplacer le poste de monsieur Claude Savoie par un poste d'opérateur de surfaceuse ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage à l'interne du poste d'opérateur de surfaceuse, conformément à l'article 16 de la convention collective, et qu'un salarié permanent saisonnier a appliqué sur le poste vacant à temps plein;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que monsieur Luc Blanchette soit nommé au poste d'opérateur de surfaceuse et ce, à compter du 7 mai 2012, à la classe 5, en conformité avec l'article 16.01 e) de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2012-05-239

**CONFIRMATION DE MADAME CATHERINE PAGE AU POSTE
DE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE madame Catherine Page occupe le poste de responsable des communications, et ce, depuis le 9 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE durant sa période d'essai de six (6) mois, madame Page a démontré les capacités requises pour occuper ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville et que monsieur Richard Joyal, directeur des services administratifs, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer madame Page à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer madame Catherine Page au poste de responsable des communications à compter du 8 mai 2012 et pour la durée de son contrat d'une durée d'un (1) an.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Diane Perron quitte son siège.

2012-05-240

**DÉMISSION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la lettre démission de la directrice du SLCVC en date du 26 avril 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la démission de madame Annie Deslauriers au poste de directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à compter du 12 mai 2012 ;

De remercier madame Deslauriers pour les bons services rendus à la Ville.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame la conseillère Diane Perron réintègre son siège.

2012-05-241

**AUTORISATION DE LA VILLE DE BROMONT À PORTER
ASSISTANCE AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ LORS DE
L'ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS (SPECTACLE AÉRIEN) DES
30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est organise pour une deuxième édition des journées « Portes ouvertes » avec spectacles aériens et exposition statique d'aéronefs;

ATTENDU QU'une demande provenant de la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est a été reçue afin de demander à la Ville de Bromont de porter assistance au niveau de la sécurité du service de police et de la sécurité des incendies lors des spectacles aériens du 30 juin et 1^{er} juillet;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des besoins des différents services (police, incendie et travaux publics), les coûts estimés se chiffrent à 5 400 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service de police et le service de sécurité incendie à porter assistance au niveau de l'encadrement sécuritaire de l'activité de levée de fonds (spectacle aérien) des 30 juin et 1^{er} juillet 2012 sur le site de l'aéroport de la RARCE et ses environs ;

De déroger à certaines dispositions du règlement de tarification de manière à permettre la tenue de l'évènement;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à effectuer l'amendement budgétaire de **5 400 \$** à même le surplus anticipé de l'année 2012 afin de défrayer les coûts pour les services de sécurité policière, de sécurité en incendies et des services des travaux publics afin de respecter les conditions de sécurité pour la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

2012-05-242

**AUTORISATION AU PARC D'ATTRACTION MORISSET STUDIOS
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE Morisset Studios est un événement grand public, familial et écoresponsable constituant un attrait familial différent en lien avec la nouvelle accréditation « Municipalité Amis des enfants »;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement Morisset Studios quant à l'installation de ses équipements de parc d'attractions sur le site du Marché aux puces de Bromont et ce, pour la période du 30 juin au 29 juillet 2012.

ADOPTÉE

2012-05-243

**AUTORISATION AU PASSAGE DU TOUR DU LAC BROME
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QU'un départ sur le territoire de Bromont, de plusieurs centaines de coureurs suivra un circuit panoramique de 22,2 km jusqu'au Lac Brome;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le passage du 22.2 km Tour du Lac Brome sur le territoire de la Ville de Bromont, le samedi 16 juin 2012, à 17h30, ayant comme point de départ le stationnement de Ski Bromont situé au 500, chemin Huntington et empruntant un trajet : Huntington, Rumsby, Miltimore et Sanborn, tel que soumis au soutien des présentes;

Que le service de police assure la sécurité des coureurs à la sortie du stationnement de Ski Bromont ainsi qu'à l'intersection des chemins Miltimore et Sanborn ;

D'autoriser à Tour du Lac-Brome une disponibilité financière de **5 000 \$** toutes taxes incluses. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels à la réalisation de cet événement sur le territoire de Bromont, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de **5 000\$**. Les versements seront effectués par le directeur du Service des finances de la Ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par le Tour du Lac Brome.

ADOPTÉE

2012-05-244

**AUTORISATION DE L'ÉVÉNEMENT LA CLASSIQUE BROMONT
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le vélo fait partie des axes de développement touristique prévu dans le Plan de développement touristique pour la ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'évènement cycliste annuel «La Classique Bromont» sur les terrains de Ski Bromont, les samedi et dimanche 25 et 26 mai 2012.

ADOPTÉE

2012-05-245

**APPUI À LA DEMANDE DE TENUE ET FINANCEMENT D'ÉTATS
GÉNÉRAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE
YAMASKA**

ATTENDU QUE le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) coordonne des États généraux sur le bassin versant;

ATTENDU QUE la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau (inondations, cyanobactéries, économie d'eau potable, protection des sources, etc.) et que les solutions exigent une meilleure collaboration à l'échelle du bassin versant;

ATTENDU QUE ces états généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant;

ATTENDU QUE ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

ATTENDU QUE les états généraux bonifieront le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant et justifieront davantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE;

ATTENDU QUE les membres de l'OBV Yamaska, réunis à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 29 mars 2012, ont voté à l'unanimité d'œuvrer en 2012 à la tenue d'États généraux;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont est en accord avec les démarches effectuées par l'OBV Yamaska visant à obtenir le financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

ADOPTÉE

2012-05-246

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE
TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a nommé par résolution l'organisme Transport adapté pour nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter annuellement les états financiers de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'organisme au 31 décembre 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les états financiers de Transport adapté pour nous inc. au 31 décembre 2011, tels que déposés au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2012-05-247

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR L'ORGANISME
*LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON***

ATTENDU QUE l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* a fait parvenir à nouveau cette année une demande à Ville de Bromont, demandant à la Ville de contribuer à son financement ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est toujours un sujet de préoccupation important dans notre société ;

ATTENDU QUE depuis sa fondation en 1994, l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* a consacré toutes ses activités à la valorisation de l'effort chez l'élève du primaire étant donné qu'ils sont persuadés que la promotion de l'effort constitue une arme efficace contre le décrochage ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De contribuer, à titre d'aide financière, au financement de l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* par le versement d'un montant de **200,00 \$**;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011 DE L'UTILISATION DES
CONTRIBUTIONS AU FONDS D'URGENCE POUR HAÏTI DE
L'UMQ**

N.M.

**RÉSOLUTION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI, CONCERNANT
L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
VISANT L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES
EN ZONE AGRICOLE**

N.M.

**RÉSOLUTION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI CONCERNANT
L'APPUI À LA CANDIDATURE DE BROMONT POUR LES JEUX
ÉQUESTRES MONDIAUX 2018**

N.M.

**RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST FARNHAM EN
APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
POUR L'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE
CADRE DU PACTE RURAL**

N.M.

**RÉSOLUTION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI RELATIVE À LA
RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DU FDOT**

2012-05-248

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA
VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU TAUX GLOBAL
DE TAXATION POUR L'EXERCICE 2012**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer un vérificateur externe ;

ATTENDU la proposition reçue de la part de la firme Deloitte pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'offre de services reçue, celle-ci répond aux exigences qualitatives de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de services de la firme Deloitte pour la vérification du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice financier 2012 pour des honoraires de **21 630 \$**, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-05-249

EMBAUCHE DE MADAME ELAINE PLAMONDON AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la démission de madame Annie Deslauriers de son poste de directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et son départ, en date du 11 mai 2012;

ATTENDU QUE la Ville a décidé de procéder au remplacement de madame Deslauriers et a rencontré une candidate qui s'est démarquée, selon les attentes et les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail proposé;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher madame Éline Plamondon au poste de directrice du SLCVC, à compter du 28 mai 2012 pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, assorti d'une période d'essai de six (6) mois. Madame Plamondon sera également assujettie aux conditions prévues à la « Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont » ;

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail à intervenir avec madame Plamondon et d'autoriser la mairesse et la directrice des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Dix (10) personnes font des interventions sur divers sujets tels que :

- Un membre des Amis des sentiers fait part de discussions qu'il a échangées avec des élus des Pays d'en Haut et de leur stratégie et plan d'aménagement d'un réseau de pistes et sentiers naturels. Il questionne le conseiller Réal Brunelle sur le sujet et si la Ville de Bromont est dotée d'un tel plan.
- Demande de suivi d'un résident sur un projet d'ouverture de rue qui serait prévu sur entre les rues Shefford et des Randonneurs qui sème
- l'inquiétude auprès de résidents du Carré des Pins et dont la réalisation aurait été confirmée par Luc Bougie de Ski Bromont.

- Un citoyen demande s'il y a du nouveau dans le projet de développement projeté derrière L'Haricot Rouge suite à l'assemblée publique du 8 mars dernier. Il dépose une pétition des voisins qui s'opposent au projet présenté.
- Un autre membre des Amis des sentiers remercie les membres du conseil municipal pour la confiance témoignée suite à l'octroi du mandat d'entretien des sentiers (sujet 6.4.2) soulignant l'importance qu'accorde la population bromontoise à ses sentiers et demande d'en tenir compte dans les décisions de la Ville ainsi que des mémoires déposés par l'organisme lors de la consultation publique sur le projet de règlement sur les PIIA en montagnes pour lequel il s'informe de l'échéancier d'adoption.
- Un résidant de la rue Shefford s'inquiète du sort réservé à des épinettes de Norvège si le projet de construction d'habitations multifamiliales derrière L'Haricot Rouge devait voir le jour.
- L'intervenant suivant demande où en est rendu justement l'étude du CCU sur ce projet immobilier projeté derrière L'Haricot Rouge tel que modifié par le promoteur.
- Une autre personne aborde les sujets suivants :
 - - réflexion sur les valeurs de la Ville de Bromont qui devraient viser autant la préservation de la valeur foncière des propriétés actuelles que celles à venir
 - - problème d'inondation récurrent sur la rue Horizon et nature et échéancier des travaux projetés
 - - possibilité d'être mieux informés lorsque des séances extraordinaires sont planifiées
 - - Demande de suivi sur un courriel transmis le 25 avril dernier à des élus et des membres du personnel de la Ville.
- Un citoyen propose au Conseil de considérer l'installation d'un cube Morency pour régler le problème du niveau d'eau sur la rue Horizon (et en dépose un document détaillé). Il demande aussi que soient effectués des travaux de rapiéçage sur les nombreux nids de poules et fait un suivi sur sa demande concernant les installations de vidange des fosses septiques au bureau d'accueil touristique.
- La personne suivante qui habite le secteur de la rue Horizon remercie la Ville pour les travaux correctifs qui avaient été effectués mais déplore que lors de l'entretien des rues le gravier ait été poussé dans le fossé et réclame des investissements majeurs pour des solutions permanentes.
- Le dernier intervenant appuie les demandes précédentes pour le prolongement de la piste cyclable sur la rue Shefford et y demande une diminution de la vitesse, il s'interroge sur les longs délais dans ce projet, alléguant qu'ils pourraient découler des négociations difficiles avec trois familles propriétaires de terrains stratégiques pour la réalisation du tracé.

2012-05-250

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 23 h 05.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2012.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM